

Auvergne-Rhône-Alpes

L'offre ADEME pour la transition écologique des entreprises

Des moyens dédiés aux TPE/PME, ETI et grands groupes

*La transition écologique, une opportunité
d'innovation, de compétitivité et d'adaptation aux attentes des marchés et des citoyens.*

Ce communiqué présente les dispositifs portés par l'ADEME, Agence de la transition écologique pour accompagner les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes dans leur trajectoire vers la neutralité carbone et l'économie circulaire. Le document fait l'objet d'actualisations régulières téléchargeables sur : <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/>.

Vous souhaitez vous informer, vous inspirer et former vos équipes

L'ADEME met à votre disposition :

- Son **expertise** sur expertises.ademe.fr et sur agirpouurlatransition.ademe.fr
- Ses **publications** :
 - o guides pratiques, études, retours d'expériences sur librairie.ademe.fr ;
 - o lettres ADEME Magazine / Stratégie / Recherche / International sur infos.ademe.fr ; abonnez-vous !
- Ses parcours de **formation** qui intègrent des modalités d'apprentissage distancielles et présentielles, sur formations.ademe.fr.

Vous souhaitez connaître et réduire l'impact environnemental de votre entreprise

- **Bénéficiez d'un accompagnement gratuit, réalisé par les organismes régionaux partenaires de l'ADEME**

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME s'engage dans des partenariats pluriannuels avec les organismes consulaires et professionnels qui déploient des programmes d'accompagnement des entreprises régionales, avec l'ambition partagée :

- de positionner la transition énergétique et l'économie circulaire comme facteurs de compétitivité des entreprises et leviers majeurs de la relance économique,
- de déployer auprès des entreprises une offre d'accompagnement uniforme sur le territoire régional,
- de renforcer les partenariats avec les territoires engagés pour la transition,
- de massifier la mobilisation et le passage à l'acte environnemental des entreprises, notamment TPE-PME.

En proximité, des réseaux de conseillers spécialisés vous informent sur les enjeux de cette transition, vous aident à identifier vos priorités d'actions, vous accompagnent dans les démarches adaptées à vos besoins via des parcours individualisés ou collectifs et vous orientent vers les dispositifs d'aide mobilisables pour réaliser vos projets.

Ces conseillers sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter.

- Actions collectives : webinaires, ateliers-découvertes, formations, expérimentations... sur Prévention des déchets / Répar'acteurs, Mobilité, Eclairage, Eco-défis multi thèmes.
- Accompagnements individuels : diagnostics multiflux (Diag Eco-flux) ou thématiques (Energie, Mobilité, Eclairage commercial, Photovoltaïque).
- Partenariats avec les collectivités pour territorialisation des actions auprès des artisans locaux.

+ d'information et contact :

www.cma-auvergnerhonealpes.fr/gerer/environnement

LES CCI D'Auvergne-Rhône-Alpes

- Réunions d'informations, actions de formation
- Accompagnements individuels : diagnostics multiflux (Diag Eco-flux) ou thématiques (Energie, Mobilité, Economie circulaire, Maturité écologique) ; accompagnement de projet
- Actions collectives : défis Anti-gaspi alimentaire et Décarbonation.
- Partenariats avec les collectivités pour territorialisation des actions auprès des entreprises locales.

+ d'information et contact :

www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/bouquet-developpement-durable

- Programme Eco-performance des PME : accompagnement à l'identification des enjeux énergétiques et environnementaux des petites et moyennes entreprises.
- Primo-diagnostic et assistance à la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action issu de la phase de diagnostic.

+ d'information et contact :

www.cpmeauvergnerhonealpes.fr/accompagner/eco-performance-pme

- Un accompagnement dédié à la performance environnementale de l'offre de produits (biens et services) des entreprises.
- Détection des besoins et orientation vers des programmes experts :
 - en éco-conception → [Action Prime animée par le Pôle Eco-conception](#) ;
 - en économie de la fonctionnalité → [Action ReliEf animée par le CIRIDD](#).

+ d'information et contact :

[Communiqué de presse MEDEF – 17/12/2021](#)

• Le « Diag Eco-Flux », outil de diagnostic des économies d'eau, énergie, matières et déchets

Cet accompagnement premium personnalisé sur douze mois est à destination des PME, ETI et groupes du secteur de l'industrie, de la distribution, de l'hôtellerie et de la restauration dont l'effectif de site est compris en 20 et 250 salariés. Opéré par Bpifrance et réalisé en relation avec un expert, ce dispositif identifie des économies concrètes et mesurables avec un retour sur investissement inférieur à un an.

- Coût : 2 000 € HT (20-49 salariés) et 3 000 € HT (50-250 salariés)
- S'inscrire facilement : <http://diagecoflux.bpifrance.fr/>

NB : pour les **entreprises de moins de 20 salariés**, une prestation équivalente est mise en œuvre par les réseaux des Chambres de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- <https://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/produit/diagnostic-eco-flux>,
- <https://www.cma-auvergnerhonealpes.fr/gerer/optimiser-les-flux>.

- **Prêt vert ADEME-Bpifrance**

Pour favoriser les actions préconisées par le « Diag Eco-Flux » ou d'autres projets accompagnés par l'ADEME, ce prêt vert, garanti et bonifié, finance les investissements de TPE, PME et ETI visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés (économie circulaire, performance énergétique des sites, mobilité « zéro carbone » des salariés et des marchandises, innovation des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommations d'énergie).

- Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €.
- Durée : de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

- **Le prêt « Economie d'énergie » par Bpifrance**

Garanti et bonifié grâce aux certificats d'économies d'énergie (CEE) portés par le Ministère de l'écologie, il s'adresse aux PME de plus de trois ans engageant un programme d'investissements dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique. Il finance les équipements éligibles aux CEE des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux.

- Montant de 10 000 € à 500 000 €.
- Durée : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum.

Plus d'information : <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>



La Communauté du Coq Vert



Vous êtes une *TPE, PME, ETI engagées pour le climat* et vous souhaitez rejoindre une **communauté d'acteurs locaux** engagés dans la transition écologique qui pourra vous faire bénéficier d'échanges et de partages des bonnes pratiques, d'un accès à des formations privilégiées liées à la transition environnementale et énergétique et d'une mise en visibilité de votre démarche écologique et un appui opérationnel dans votre communication, la Communauté du Coq Vert est pour vous.

Venez partager votre expérience avec des entrepreneurs locaux et bénéficier de celle **d'entrepreneurs éclairés** afin d'accélérer et **valoriser la transition environnementale et énergétique de votre entreprise**. Rejoignez la Communauté d'acteurs entrepreneurs du Coq Vert pour laquelle Bpifrance, l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique ont joint leurs expertises.

Pour vous inscrire et bénéficier de l'espace digital dédié : <https://www.bpifrance.fr/communaute-du-coq-vert>

Vous souhaitez investir dans la décarbonation des activités économiques

Découvrez le parcours « Décarbonation » (conseils, ressources, retours d'expériences...) à votre disposition sur <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie>, ainsi que, ci-après, les dispositifs de soutien à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel.



- **EXPEDITE : expérimentations méthodologiques pour la décarbonation de l'industrie**

Sur la trajectoire « neutralité carbone 2050 », l'initiative EXPEDITE vise à formaliser des méthodologies d'accompagnement des industriels pour leur trajectoire bas-carbone.

Candidatez pour développer et tester, en conditions réelles avec l'industrie, 4 EXPERimentations favorisant la Décarbonation de l'Industrie et sa Transition Energétique

1. Définition de trajectoires d'investissements bas carbone (~15 groupes industriels/ multi-sites)
2. Etude d'opportunité du mix énergétique bas carbone (40 à 80 sites industriels)
3. Audit d'effacement de la consommation électrique (~19 sites industriels)
4. Audit stratégique d'approvisionnement en énergies décarbonées (~15 acteurs industriels)

Ouvert en 2021, l'AAP a déjà fait l'objet de plusieurs relèves de projets, au cours desquelles l'expérimentation 4 a obtenu un nombre suffisant de candidatures ; ainsi, cette expérimentation 4 n'est plus disponible en 2022.

AAP clôturé le 1^{er} juin 2022.

<https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220307/expedite-the-industrial-transition>

- **Le « Diag Décarbon'Action » ADEME-Bpifrance**, en collaboration avec l'Association Bilan Carbone

Cet accompagnement propose aux entreprises de moins de 500 salariés, de tous secteurs d'activité, via l'intervention d'un consultant-expert, de réaliser un premier bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), puis d'élaborer d'un plan d'actions sur-mesure et de réaliser leurs premières actions, en associant leurs collaborateurs et leurs clients et fournisseurs.

Reste à charge pour l'entreprise : 4000 € HT (< 250 salariés) / 6 000 € HT (250 à 499 salariés).

Inscriptions sur <http://diagdecarbonaction.bpifrance.fr>

- **Initiative ACT – Assessing low carbon transition**

L'initiative internationale ACT fournit aux entreprises des méthodologies sectorielles de pilotage de leur trajectoire bas carbone. Elle est relayée en France par l'ADEME, avec deux dispositifs ouverts aux entreprises de toutes tailles qui mettent en œuvre une stratégie de décarbonation :

- **ACT « Pas à pas »** outille les entreprises pour conduire la décarbonation de leurs activités, avec une méthode en 5 étapes : diagnostic, élaboration de la stratégie, des objectifs et de la trajectoire de décarbonation, du plan de transition, et suivi de la mise en œuvre.
- **ACT Evaluation** permet aux entreprises d'apprécier l'alignement de leur stratégie avec la trajectoire de décarbonation de leur secteur d'activité, d'identifier les améliorations à apporter et de communiquer efficacement sur leur démarche de transition bas carbone.

Pour en savoir + : <https://bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/ACT2/siGras/0>

NB : pour les TPE/PME, les démarches ACT Pas à pas et ACT Evaluation sont éligibles au dispositif [TREMPLIN PME](#)

- **Investissements d'efficacité énergétique dans l'industrie (procédés et utilités) :**

- Pour les **projets inférieurs à 3 M€** :

- ✓ **Jusqu'au 30 juin 2022, un processus de demande de subvention simplifié passe par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).**

L'aide s'adresse aux entreprises industrielles qui réalisent un investissement inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle sur le territoire français, lorsque ce bien relève de l'une des 21 catégories appartenant aux 3 grandes familles suivantes :

- . Matériels de récupération de force ou de chaleur (10 catégories de biens ou systèmes) ;
- . Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations (5 catégories de systèmes) ;
- . Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles (6 catégories).

La liste complète des opérations éligibles et les modalités de soutien sont disponibles sur <https://www.asp-public.fr/aides/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>.

- ✓ **A partir de juillet 2022, l'appel à projets Industrie zéro fossile - Volet 3 - Décarb-Flash prend le relai du guichet ASP pour les investissements des PME et ETI.**

A paraître, ce dispositif, réservé aux PME et ETI du secteur industriel et vise des projets dont le coût total est compris entre 100 k€ et 3 M€. Il s'agit d'un dispositif simplifié basé sur une liste prédéfinie d'actions éligibles.

Relève des projets les 1^{er} sept. et 3 nov. 2022

**Industrie zéro fossile / Décarb-Flash :
webinaire d'information ATEE/ADEME
le 16 juin 2022**

>>> voir le [replay vidéo](#) (section Documentation)

- **Pour les projets d'investissements supérieurs à 3 M€ : l'appel à projets Industrie zéro fossile - Volet 2 - Décarb-Ind** finance les opérations d'efficacité énergétique et de décarbonation des utilités et procédés de sites industriels : efficacité Energétique / modification du mix énergétique / intrants matières alternatifs / réduction d'autres gaz à effet de serre (GES) que le CO₂.

Critères de sélection prépondérants :

- CAPEX > 3 M€ et aide demandée < 15 M€
- Efficacité de l'aide (€ d'aide publique par t CO₂ abattue et par MWh évité)
- Réduction des combustibles et intrants fossiles, notamment gaz naturel
- Opérationnalité dès les prochains hivers.

AAP clôturé le 23 juin 2022.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220411/appel-a-projets-industrie-zero-fossile-volet-2-decarb-ind>

- Aides aux **études préalables** :

- Etude d'amélioration de la performance énergétique en entreprise :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-projet-damelioration-performance-energetique-entreprises>
- Etude de faisabilité de récupération de chaleur fatale :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-financement-dune-etude-faisabilite-recuperation-chaleur-fatale>

- **Investissement pour la production de chaleur-biomasse :**

- Pour une **production de chaleur supérieure à 12 000 MWh/an** : l'appel à projets Industrie zéro fossile - Volet 1 - BCIAT finance les installations visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières.

Critères de sélection prépondérants :

- Efficacité de l'aide (€ d'aide publique par t CO₂ abattue et par MWh évité)
- Réduction des combustibles et intrants fossiles, notamment gaz naturel
- Opérationnalité dès les prochains hivers.

AAP clôturé le 23 juin 2022.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220408/appel-a-projets-industrie-zero-fossile-volet-1-bciat>

- Pour une **production de chaleur supérieure à 6000 MWh/an dans l'industrie du bois : appel à projets BCIB « Biomasse Chaleur pour l'industrie du Bois »**. L'aide porte sur les investissements permettant de répondre aux besoins de séchage dans les entreprises de la filière : chaufferies bois (combustion de co-produits), y compris rénovation, équipements de séchage et cogénération.

Priorité aux projets d'augmentation des capacités de séchage, présentant une efficacité énergétique élevée, des perspectives industrielles sûres et un ratio d'aide en €/MWh efficient.

Relève des projets le 31 mai 2022, puis dernier trimestre 2022.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/biomasse-chaleur-lindustrie-bois-bcib>

- Pour une **production de chaleur comprise entre 1 200 et 12 000 MWh/an**, les projets de chaudières biomasse sont soutenus par le Fonds Chaleur « Installation de production de chaleur biomasse/bois » (aide à l'investissement).

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/installation-production-chaleur-biomasse-bois>

- Pour une production de chaleur inférieure à 1200 MWh/an, les projets peuvent être financés dans le cadre de Contrats Chaleur Renouvelable signés entre l'ADEME et des opérateurs publics ou privés sur les territoires : <https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/animer-votre-territoire/contrat-chaleur-renouvelable>
- Aide à l'étude de faisabilité d'une chaufferie biomasse : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-etudes-faisabilite-projets-chaufferie-biomasse?cible=79>
- Aide au développement de l'offre de combustible bois : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-developpement-loffre-combustibles-bois-valorisation-chaufferies-0>

A consulter : [54 exemples d'installation biomasse en entreprise](#)

- **Autres investissements de production de chaleur et de froid renouvelable (solaire thermique, géothermie basse énergie avec PAC...)**



Le Fonds Chaleur ADEME est un outil de subvention qui accompagne les projets (études et investissements) des collectivités et des entreprises pour développer la chaleur renouvelable (bois énergie, mais aussi solaire thermique, géothermie basse énergie avec PAC, méthanisation, ...) et de récupération, ainsi que les réseaux de distribution associés de chaud et de froid, à partir de certains seuils de production.

<https://fondschaleur.ademe.fr/>

En deçà de ces seuils, d'autres dispositifs peuvent prendre le relais, notamment les [Contrats chaleur renouvelable](#), ou le dispositif Tremplin (pour ce dernier, se reporter à la section Tremplin du communiqué).

- « Bon diagnostic carbone » pour les exploitants agricoles



Ce dispositif est mis en œuvre par des partenaires sélectionnés par l'ADEME pour accompagner les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans dans l'élaboration d'un diagnostic et la conception d'un plan d'actions adapté, créateur de valeurs environnementale et économique.

Modalités détaillées sur : <https://agriculture.gouv.fr/france-relance-diagnostic-carbone-vers-la-decarbonation-des-exploitations-agricoles-0>

Une fois l'étape du diagnostic carbone passée, l'exploitant peut engager les démarches pour obtenir le Label Bas Carbone, et ainsi obtenir des crédits carbone valorisables auprès d'entreprises agissant pour la compensation de leur empreinte environnementale.

En savoir plus sur le Label bas carbone : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-que-le-label-bas-carbone>

Vous souhaitez développer une démarche collective d'écologie industrielle et territoriale

L'Écologie industrielle et territoriale (EIT) vise l'optimisation des ressources (matières, énergie, eau mais aussi locaux, équipements, expertise, etc.) à l'échelle d'un territoire, que ce soit par des synergies de substitution (l'un de mes coproduits devient une matière première pour l'entreprise voisine) ou de mutualisation (collecte mutualisée de déchets...).

L'ADEME préconise la réalisation d'une étude de préfiguration en amont du lancement de la démarche et de la mise en place d'un animateur EIT dédié.

Cette étude permet de mieux cibler les enjeux du territoire et les leviers associés pour y répondre. Il est recommandé que l'étude soit réalisée en interne pour permettre une réelle appropriation des enjeux par la structure porteuse et par l'ensemble des partenaires, avec l'appui éventuel d'un bureau d'études.

Modalité d'aide aux études EIT : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-prefiguration-dune-demarche-decologie-industrielle-territoriale>

Pour plus d'information, le centre de ressources www.reseau-synapse.org propose des outils indispensables aux acteurs engagés dans l'EIT : cartographie des initiatives EIT existantes, annuaire, communautés de travail, actualités et notes de veille...



Vous souhaitez investir dans le déploiement de l'hydrogène vert

- **Ecosystèmes territoriaux hydrogène**

Cet appel à projets vise des investissements qui associent les infrastructures de production / distribution d'hydrogène, et divers usages de l'hydrogène (industriels, mobilité, applications stationnaires d'alimentation électriques).

AAP 2021 clôturé le 14 sept. 2021. Un nouvel AAP pourrait être publié en 2022 dans le cadre du programme France 2030.

+ Aide à l'étude du potentiel de déploiement de l'hydrogène sur un territoire :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/realisez-diagnostic-potentiel-deploiement-lhydrogene-territoire>

Vous souhaitez investir pour des transports durables et la qualité de l'air

- **Aide aux études**

. Etude de mobilité durable : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-matiere-mobilite-durable>

. Diagnostic d'optimisation de flotte de véhicules en TPE/PME : consulter le dispositif [TREMPLIN PME](#)

- **Appel à projet AURATRANS**

L'AAP AURATRANS, lancé en partenariat ADEME/Pôle de compétitivité CARA, soutient les études et les investissements dans des technologies ou des solutions organisationnelles nouvelles, afin d'améliorer l'efficacité énergétique et d'intégrer des énergies renouvelables dans les transports de marchandises et de voyageurs, individuels ou collectifs.

AAP clôturé le 14 janvier 2022

- **Appel à projets régional GNVolont'Air Territoires**

Dans la perspective de la création d'une nouvelle station sur votre territoire, vous souhaitez investir dans un ou plusieurs véhicules bioGNV/GNV pour votre collectivité ? Le présent AAP finance le surcoût des véhicules bioGNV/GNV et participe ainsi à l'accélération du déploiement de solutions d'avitaillement économiquement viables dans les zones non encore équipées en stations.

AAP ouvert jusqu'au 12 novembre 2023

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220208/biognv2022-32>

- **Appel à projets Ecosystèmes véhicules lourds électriques**

Cet AAP France 2030 soutient le déploiement de la mobilité lourde électrique : investissements dans des écosystèmes associant l'installation d'infrastructures de recharge électrique et le déploiement de véhicules lourds électriques dans des flottes professionnelles, pour le transport de personnes ou de marchandises.

Relèves des projets les 1^{er} juin, 12 sept. et 2 déc. 2022

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/ecosystemes-vehicules-lourds-electriques>

- **Appel à projets Déploiement de stations de recharge pour les véhicules électriques**

Cet AAP France 2030 vise le déploiement de réseaux de stations publiques de recharge haute puissance destinés à tous types de véhicules électriques (nb minimum de points de recharge par projet : 100 pour les projets privés et 50 pour les projets publics)

Relèves des projets le 11 juillet 2022, puis les 1^{ers} janvier et 1^{ers} juin 2023 et 2024.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220318/soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques>

- **Appel à projets Réduction des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et/ou de particules (PM) dans l'air extérieur**

L'ADEME accompagne les acteurs publics et privés pour réduire les émissions d'oxydes d'azote (NO₂) et/ou de particules (PM) dans l'air extérieur, sur les territoires couverts par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) ou une feuille de route qualité de l'air :

PPA 3 de Lyon (dont action du Syndicat de l'ouest Lyonnais sur le territoire de la CCVG) ; PPA 3 de Grenoble ; PPA 3 de Saint-Etienne - Loire Forez ; PPA 3 de Clermont-Ferrand ; PPA 2 de la Vallée de l'Arve ; périmètre de Valence-Romans Agglomération

Les financements portent sur les investissements (ex : transfert modal, réduction du trafic, renouvellement de véhicules...), les études de mise en place opérationnelle et les actions de communication, animation, sensibilisation intégrant les changements pérennes de pratiques.

AAP clôturé le 24 juin 2022.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220329/reduction-emissions-doxydes-dazote-nox-particules-pm-lair-exterieur>

Objectif CO2, un dispositif financé par le programme des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Le programme Objectif CO2 s'adresse aux transporteurs routiers de marchandises ou de voyageurs, et aux entreprises disposant d'une flotte de véhicules routiers en compte propre. Il permet de réduire durablement la consommation de carburant et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) associées.

- Consultez la liste des professionnels déjà engagés sur <https://www.objectifco2.fr/>
- Contactez les animateurs du dispositif : <https://www.objectifco2.fr/index/index#contact>

Vous souhaitez investir pour l'économie circulaire



- **Financement des équipements de réemploi, réparation et réutilisation**

Ce dispositif permet de financer les équipements en vue d'assurer la collecte préservante, la remise en état ou la réparation d'objets/matériaux en vue de leur réemploi/réutilisation.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-equipements-reemploi-reutilisation-reparation-reconditionnement>

+ Aide à l'étude préalable du potentiel d'une filière de réemploi : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-reemploi-reparation-reutilisation>

- **Aide pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment plastique à usage unique**

Ce dispositif permet de financer les études, les expérimentations préalables ainsi que les investissements permettant la substitution des emballages et contenants à usage unique par un matériau réemployable ou recyclable.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/reemploi-reduction-substitution-emballages-contenants-notamment-plastiques-a>

- **Appel à projets national ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTiques**

Deux types d'investissements sont soutenus via cet AAP :

- . **ORPLAST Intégration** : adaptation des systèmes productifs permettant l'intégration de matières plastiques recyclées (MPR) dans les entreprises plasturgistes qui transforment la matière première en produits. Les études de faisabilité et les investissements sont éligibles.

Dernière relève des dossiers et clôture du dispositif : **15 septembre 2022**

<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

+ Aides aux études & tests avant investissements d'incorporation de MPR :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-tests-avant-investissements-incorporer-matieres-premieres-issues>

- . **ORPLAST Régénération** : investissements de recyclage/régénération des plastiques : cf ci-après.

- **Investissements de recyclage des déchets (dont ORPLAST Régénération)**

L'ADEME soutient en priorité les investissements de recyclage (création ou amélioration) des matières plastiques, des textiles, des métaux et des déchets du second-œuvre non inertes. Les autres projets seront également étudiés selon leur pertinence.

Instruction au fil de l'eau

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/financement-investissements-recyclage-dechets-dont-orplast-regeneration>

+ Aide à l'étude de faisabilité d'une installation de recyclage :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-prealables-investissements-recyclage-dont-orplast-regeneration-0>

- **Appel à projets Recyclage des plastiques**

Cet AAP vise le développement des technologies industrielles du recyclage des plastiques en France et la fabrication de matières premières recyclées (MPR) qui se substitueront aux matières premières vierges (MPV), pour notamment soutenir une trajectoire ambitieuse de découplage entre croissance économique et consommation de ressources naturelles. Il est doté de deux volets

- . Volet 1, ouvert : recyclage chimique et enzymatique des plastiques
- . Volet 2, ouverture prévue au 2nd semestre 2022 : recyclage mécanique et réincorporation des plastiques recyclés (ce volet prendra le relais de l'AAP ORPLAST)

Prochaines relèves de projets les 1^{er} juillet et 30 sept 2022, puis 6 janvier, 7 avril et 30 juin 2023

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220302/appel-a-projets-national-recyclage-plastiques>

Recyclage des plastiques : webinaire d'information le 13 sept. 2022 de 11h à 12h
>>> [Inscriptions](#)

- **Déploiement du tri sélectif hors foyer**

Ce dispositif soutient les projets d'équipements de tri ou collecte des déchets dans les espaces publics gérés par des opérateurs publics ou privés et dans les ERP ainsi que la signalétique de communication et de formation à destination du public et des équipes de collecte et tri.

Dispositif clôturé le 30 juin 2022

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/investissement-equipements-collecte-dechets-issues-conso-hors-foyer>

- **Appel à projets régional AURADECHET : création et modernisation des centres de tri / déchèteries professionnelles / installations de recyclage et de valorisation de déchets**

Cet appel à projet s'adresse aux acteurs publics ou privés qui investissent dans des équipements et solutions exemplaires pour la création, l'extension ou la modernisation d'installations :

- . de tri des emballages ménagers et papiers graphiques
- . de tri des déchets non dangereux d'activités économiques (DNDAE)
- . de tri et de préparation des déchets du BTP en privilégiant la collecte sur les chantiers qui respectent les exigences du « tri 7 flux »
- . de déchèteries professionnelles
- . d'unités de valorisation / recyclage des déchets

AAP clôturé le 14 janvier 2022 – Pas de réouverture en 2022

+ Aides aux études préalables :

- . Faisabilité territoriale d'un centre de tri de déchets : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/subventions-etudes-realisation-centres-tri-dechets>
- . Faisabilité technico-économique d'un centre de tri/préparation de déchets pour valorisation matière et énergie : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aides-centres-tri-preparation-dechets-valo-matiere-energie>
- . Faisabilité d'une installation de recyclage : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-prealables-investissements-recyclage-dont-orplast-regeneration-0>

- **Appel à projets régional AURABIODEC : collecte, tri et valorisation des biodéchets**

Cet appel à projet vise à accélérer la généralisation du tri à la source des biodéchets, diminuer les quantités de déchets admis en installations de stockage et augmenter le taux de valorisation.

Pour les opérateurs privés collecteurs de biodéchets :

- Déemballage et déconditionnement
- Plateforme de compostage accueillant des déchets alimentaires
- Equipement pour la collecte des biodéchets des professionnels par mobilité douce.

Pour les entreprises productrices de moins de 10 t/an de biodéchets : équipement de prétraitement/ traitement en établissement

AAP clôturé le 3 juin 2022

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220308/tri-a-source-valorisation-biodechets-auvergne-rhone-alpes>

+ Aide aux études de gestion des biodéchets des acteurs économiques :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-gestion-biodechets-acteurs-economiques>

- **Aide aux installations de méthanisation**

L'ADEME soutient les projets de méthanisation portés par les entreprises (secteur agricole, agroalimentaire ou autres), permettant de produire une énergie renouvelable à partir de déchets et de valoriser les matières organiques résiduelles par retour au sol.

Examen des dossiers au fil de l'eau.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/financement-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaleur>

+ Aide aux études préalables : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-prealables-a-construction-dune-installation-methanisation>

- **Aide aux équipements de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux : « Banaliseurs DASRI »**

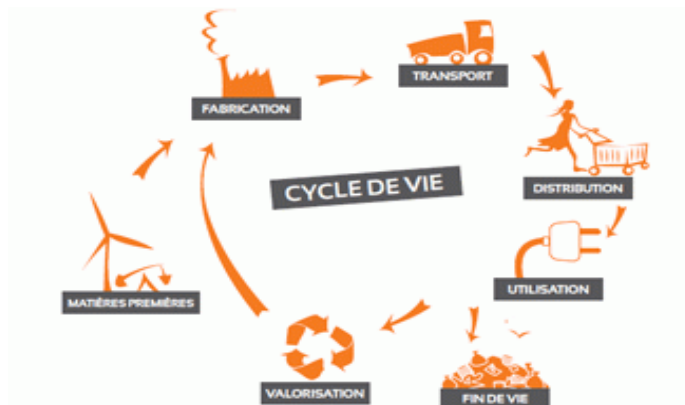
Le dispositif soutient l'acquisition et l'installation in situ ou ex situ d'appareils de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Instruction au fil de l'eau, en coordination ADEME-DREAL

Dispositif clôturé le 1^{er} mars 2022.

- **Pack Eco-Conception**

L'objectif de cette offre est de favoriser et d'accélérer la production durable et la mise sur le marché de produits, biens, services éco-conçus, à haute performance environnementale.



- Aides aux PME pour des démarches de découverte de l'éco-conception et la certification environnementale, via le dispositif TREMPLIN PME

Examen des dossiers au fil de l'eau ; se reporter à la section Tremplin du communiqué.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme>

- Aides aux démarches approfondies d'éco-conception des produits et des services

L'ADEME accompagne ici tous les secteurs d'activité à réaliser des diagnostics ou des études de mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception des produits et des services, dans les secteurs du numérique, de la mode, de l'alimentation, et tout autre secteur.

Aides accessibles au fil de l'eau pour les entreprises de toute taille et tout secteur.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/etudes-decoconception-produits-services-secteurs-numerique-mode>

- Aide aux investissements d'éco-conception pour améliorer la performance environnementale des produits et services (tous secteurs)

Sont ciblés par ce dispositif les investissements non éligibles à d'autres aides ADEME.

La demande d'aide doit s'appuyer sur un diagnostic préalable des produits/services concernés (de type ACV), qui aura permis d'identifier les impacts environnementaux des produits/services sur leur cycle de vie et d'élaborer et chiffrer le plan d'action visant à réduire significativement les impacts les plus importants.

Aides accessibles au fil de l'eau pour les entreprises de toute taille et tout secteur.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/investissements-decoconception-ameliorer-performance-environnementale>

- Découvrez sur Youtube la mini web-série illustrant les démarches de trois entreprises régionales engagées dans l'éco-conception :

Ep#1 BEABA (01) : <https://www.youtube.com/watch?v=2LulpmQqrXA>

Ep#2 SAINT JEAN (26) : https://www.youtube.com/watch?v=oR_OgSOgYXY

Ep#3 BESSON Chaussures (63) : <https://www.youtube.com/watch?v=YAWHQ5od8S8>

- Consultez le Pôle Eco-conception, centre national de ressources sur le sujet.

Vous souhaitez investir dans la transition écologique en tant que PME

- **TREMLIN pour la transition écologique des PME**

Le dispositif TREMLIN subventionne les TPE-PME sur un périmètre défini par un catalogue d'une trentaine d'améliorations environnementales (études et investissements matériels), avec des forfaits d'aide pré-établis.

4 domaines d'actions éligibles :

- **Lutte contre le changement climatique** : élaboration ou évaluation d'une stratégie de réduction des GES
- **Investissements de production de chaleur/froid renouvelable** pour les bâtiments industriels ou agricoles : chaudière biomasse (< 1200 MWh/an), solaire thermique, pompe à chaleur, géothermie ...
- **Economie circulaire et gestion des déchets** : bilan matières et diagnostics déchets, préparation des biodéchets, achat de composteurs, de compacteurs, d'emballages/contenants réemployables (substitution plastique à usage unique) ...
- **Eco-conception et labélisations** : affichage environnemental, préparation à l'Ecolabel Européen de produits/services, ou au Label numérique responsable ...

Echéance : **Fin 2022**

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/tremplin-transition-ecologique-pme>

- **Fonds Tourisme Durable (FTD) - Transition écologique des restaurateurs et hébergeurs**

Ce dispositif à destination des TPE/PME des acteurs de la restauration et de l'hébergement touristique en secteur rural, est exclusivement porté par des opérateurs-partenaires sélectionnés par l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Chambres de commerce et d'industrie (tous départements sauf 26)
- ADT Ardèche (07)
- ADT Drôme (26)
- PNR du Vercors et Association Isère-Drôme Destination Juniors (26, 38)
- Association Mountain Riders pour établissements sur communes Flocon Vert (38, 73, 74)
- PNR des Volcans d'Auvergne (63).

Un diagnostic Tourisme Durable, réalisé par le partenaire, ouvre droit pour l'entreprise à des aides forfaitaires visant à réduire ses consommations de ressources (énergie, eau, matières premières/déchets...) et maîtriser ses coûts associés.

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition>

Vous souhaitez développer une offre innovante de technologies/produits/services pour la transition écologique

Opérateur du programme d'investissements d'avenir PIA4, désormais intégré au programme France 2030, l'ADEME soutient l'émergence de technologies et solutions innovantes pour accélérer la transition écologique. Les appels à projets suivants s'adressent aux entreprises du secteur de l'offre qui développent les solutions éco-efficaces de demain.

- **Décarbonation industrie**

- **IBaC** - AAP Industrie Bas Carbone PME : Développement par des PME de briques technologiques et services pour la décarbonation de l'industrie

Projets d'innovation portés par des PME développant des méthodologies, des technologies, des solutions industrielles et des services innovants, compétitifs et durables dans le domaine de la décarbonation de l'industrie. Budget projet compris entre 300 k€ et 1,5 M€.

Date de clôture : **17/10/2022** (première relève : 15/04/2022)

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-services-pme-decarbonation>

- **DEMIBac** - Développement de briques technologiques et démonstrateurs - Réalisations de premières industrielles associant l'offre et la demande.

Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies et/ou de solutions ambitieuses et durables pour décarboner l'industrie, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration. Budget projet > 1,5 M€.

Date de clôture : 16/10/2023 (première relève : 15/04/2022)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-realizations>

- **SOLInBaC** - Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels

Projets d'investissement dans de nouvelles capacités industrielles dans l'objectif de massifier la production des solutions de décarbonation pour permettre aux futurs acquéreurs industriels de réduire leurs émissions de CO₂. Budget projet > 1 M€.

Date de clôture : 15/09/2022 (première relève : 16/05/2022)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/soutien-loffre-solutions-decarbonation-industriels>

- **Energies renouvelables**

- **DemoTASE** - Développement de briques technologiques et démonstrateurs pour les systèmes énergétiques

Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement, visant le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques. Les projets devront s'inscrire dans une des 3 thématiques prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques. Budget projet > 1,5 M€.

Date de clôture : 15/09/2023 (première relève : 14/04/2022)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220210/developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-systemes>

- **PME TASE** - Développement de briques technologiques par des PME pour les systèmes énergétiques

Projets d'innovation portés par des PME (au sens de la commission européenne), permettant le développement de briques technologiques et de démonstrateurs pour les systèmes énergétiques. Les projets devront s'inscrire dans une des 3 thématiques prioritaires : le photovoltaïque, l'éolien flottant, les réseaux énergétiques. Budget projet compris entre 300 k€ et 1,5 M€.

AAP clôturé le 28/04/2022

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220211/developpement-briques-technologiques-pme-systemes-energetiques>

- **ENR Industrie** - Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables

Projets d'investissement dans de nouvelles capacités industrielles dans le domaine des EnR (toutes EnR confondues) et d'accompagner l'industrialisation de la production et/ou l'assemblage des composants, y compris des technologies innovantes de réseaux. Budget projet > 1 M€ pour projet porté par une PME, 2 M€ pour projet porté par un grand groupe, 4 M€ pour les projets collaboratifs.

Date de clôture : 15/10/2024 (première relève : 30/06/2022)

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220210/aide-a-linvestissement-loffre-industrielle-energies-renouvelables?cible=79>

- **Hydrogène** : Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène

Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement, permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages. Budget projet > 2 M€, 5 M€ pour démonstrateur d'électrolyse > 20 MW.

Date de clôture : 31/12/2022

<https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

- **Décarbonation des mobilités** : Logistique 4.0

Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement, sur les sujets : digitalisation des chaînes logistiques, information et responsabilisation du consommateur, relocalisation et industrialisation de nouvelles filières, optimisation des flux logistiques, automatisation. Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif (budget projet > 1 M€ pour projet porté par une PME, 2 M€ pour grand groupe ou collaboratif).

AAP clôturé le 15/06/2022

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211021/logistique2021-188>

- **Produits biosourcés et carburants durables**

- Produits biosourcés et biotechnologies industrielles
Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement, et projets d'investissement dans de nouvelles capacités industrielles : élargissement des gisements de biomasse, démonstration de procédés de transformation de la biomasse, mise en œuvre d'unités industrielles de production de molécules biosourcées (budget projet > 2 M€ pour démonstrations, 5 M€ pour capacités industrielles).

Date de clôture : 15/01/24 (première relève : 31/05/22)

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220114/apel-a-projets-national-produits-biosources-biotechnologies?cible=79>

- Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables
Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement, ayant pour objectif l'accélération de la mise sur le marché de solutions ambitieuses, innovantes et durables, depuis les phase de recherche industrielle jusqu'à la démonstration opérationnelle. Budget projet > 2 M€ pour travaux d'ingénierie, 10 M€ pour construction d'unités pilotes.

AAP clôturé le 29/04/2022

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210726/carb-aero2021-154>

- **Economie circulaire** : Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux

Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement dans les domaines suivants : technologies du tri des matériaux, recyclage des plastiques (budget projet > 2 M€), métaux stratégiques (budget projet > 1 M€). A venir : textiles, composites, papiers/cartons.

Date de clôture : 26/07/2022

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210728/aap-rrr2021-153>

- **Ville durable et bâtiment innovant** :

- Soutien à l'innovation dans les systèmes énergétiques et le traitement de l'air du bâtiment
Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement, permettant de promouvoir l'association, pour le gros œuvre et le second œuvre, des matériaux biosourcés, géosourcés et de l'ensemble de l'offre de matériaux de construction. Budget projet > 600 k€ pour projet porté par une PME ou collaboratif, 2 M€ pour grand groupe.

Date de clôture : 14/10/2022 (intermédiaire : 15/06/2022)

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211213/sepac2021-204>

- Mixité pour la Construction Bas Carbone
Projets d'innovation portés par des entreprises seules ou en groupement, permettant de réduire les consommations énergétiques du bâtiment, et d'accélérer sa décarbonation en matière de chauffage, de rafraîchissement, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'air. Budget projet > 600 k€ pour projet porté par une PME ou collaboratif, 2 M€ pour grand groupe.

Date de clôture : 14/10/2022 (intermédiaire : 15/06/2022)

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211126/mixite2021-203>

- Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres produits biosourcés
Projets d'investissement dans de nouvelles capacités industrielles dans l'objectif de produire des matériaux bois issus de la forêts française pour la construction de bâtiments (gros œuvre et du second œuvre). La première et la seconde transformation du bois sont visées. Budget projet > 2 M€.

Date de clôture : 14/10/2022 (intermédiaire : 15/06/2022)

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210716/scb2021-152>

Suivez les webinaires de présentation de ces appels à projets d'innovation organisés par l'ADEME et France Innovation >>> <https://www.france-innovation.fr/webinaire/>

Vos contacts ADEME en Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Contact	Thématiques – Expertises – Départements
Eliot MAGNIN - 04 73 31 52 84	Décarbonation de l'industrie
Olivier GILLET - 04 72 83 84 50	Energie en entreprises (départements 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74) Hydrogène dans l'industrie
Pierre LAURENT - 04 73 31 52 94	Energie en entreprises (départements 03, 15, 42, 43, 63) Méthanisation (départements 03, 15, 42, 43, 63)
Jacques WIART - 04 72 83 46 09	Méthanisation (départements 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
Nelly LAFAYE - 04 73 31 52 90	Chaufferies bois et Réseaux de chaleur (départements 03, 15, 42, 43, 63)
Laurène DAGALLIER - 04 72 83 46 29	Chaufferies bois et Réseaux de chaleur (départements 01, 07, 26, 38, 69, 73, 74)
Fabrice BETTWY - 04 72 83 46 02	Solaire thermique - Géothermie basse énergie avec PAC (études et premier contact)
Hakim HAMADOU - 04 72 83 84 51	Géothermie basse énergie avec PAC, associée à des réseaux chaud et/ou froid
Eric GASPARD - 03 88 15 58 92	Ecosystèmes territoriaux Hydrogène
Mathias COPY - 04 72 83 46 22	Management de la mobilité durable – Vélo et développement des nouvelles mobilités durables
Anne-Sophie BANSE - 04 72 83 46 06	AAP GNVolont'AIR
Jessica OTRELO DO REGO - 04 72 83 46 21	Eco-innovation Eco-conception - Economie de la fonctionnalité
Sybille MEJIA - 04 72 83 09 36	Tremplin pour la transition écologique des PME Tourisme durable - Agriculture durable (Bon diagnostic Carbone) Réduction, réemploi, substitution des emballages
Claire SAUGUES - 04 73 31 52 91	Tri, collecte et valorisation des Biodéchets Réemploi, réparation, réutilisation (hors substitution des emballages)
Coralie BELICARD - 04 72 83 09 33	Tri des déchets - Déchèteries professionnelles - Filière BTP
Léonard BONIFACE - 04 72 83 46 08	Valorisation industrielle des déchets / Intégration de matières premières recyclées / CSR - Filière Plastiques

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)